

Conseil Communal

Séance du 27 mars 2018

Etaient présents :

MM. BESSELING Y., Bourgmestre-Président;

NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;

ARNOULD F., COLLARD D., PIGEON E., PAUL C., LHOAS V.,

SONNET M., CONRARD C., BURNON A., HENKINET F., MOUTON B.,

LEYDER O. et DEREMIENS V., Conseillers;

LAMOLINE P., Présidente du CPAS (voix consultative) ;

KENLER T., Directeur général f.f.

Approbation des procès-verbaux

1. Approbation de l'ordre du jour du dernier conseil communal.

Le Conseil communal approuve la rédaction du dernier procès-verbal relatif à la séance du 26 février 2018.

Energie

2. Rapport annuel d'activités 2017 – Ecopasseur communal.

Suivant les instructions en la matière, il convient de procéder à l'approbation du rapport annuel 2017 de l'écopasseur communal, soit sur les missions, activités et tâches réalisées au cours de l'année 2017 : consultation des particuliers et information sur les primes, sensibilisation et conseils en matière d'énergie, comptabilité énergétique, cadastre énergétique, ...

Patrimoine

3. Approbation d'un contrat de prêt à usage pour un terrain à Villeroux pour l'implantation d'une plaine de jeux.

Le Conseil communal approuve le contrat de prêt à usage d'une durée de 20 ans pour un terrain d'une superficie approximative de 10 a 44 ca à Villeroux, établi entre la Commune de Vaux-sur-Sûre et Monsieur et Madame Laurent et Sandrine DEUMER-MARTIN, dans le cadre d'un projet relatif à la création d'une plaine de jeux.

4. Vente d'un terrain cadastré section C, n° 225 A et étant le lot 4 du plan de division de Morhet, adresse Remience.

Le Conseil communal décide du principe d'aliéner une partie du terrain communal situé à Remience et cadastré Commune de Vaux-sur-Sûre, 2^{ème} Division Morhet, Section C, n° 225 A d'une contenance mesurée de 2 a 36 ca, reprise sous le lot 4 au plan de division, au prix de 5.900,00 euros à Messieurs Olivier et Dylan LEGARDEUR de Remience. Le Notaire Lapaille est désigné afin de dresser l'acte de vente.

Travaux

5. Plan d'investissement communal pour les années 2017 à 2018 modifié : approbation.

Le Conseil communal approuve le Plan d'investissement communal pour les années 2017 à 2018 modifié, incluant ainsi pour l'année 2018, la réfection de la voirie faisant l'objet de la liaison Juseret-Massul pour un montant estimatif de 100.054,90 euros TVA comprise.

6. Travaux d'aménagement du lotissement communal à Morhet : approbation des conditions du marché.

Dans le cadre des charges d'urbanisme du lotissement communal, le Conseil communal approuve le projet relatif aux travaux d'aménagement de ce futur lotissement situé à Morhet (en face de la salle de village, le long de la voirie Morhet vers Jodenville) d'un montant estimatif de 103.772,02 euros TVA comprise.

Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable.

Le marché consiste en la réalisation de tranchées pour la pose de câbles par les impétrants et la création d'une zone de parking.

7. Acquisition de radars répressifs : approbation de la convention entre la Zone de Police Centre Ardenne et les Communes de Bastogne, Libramont-Chevigny, Sainte-Ode et Vaux-sur-Sûre.

La volonté de la Commune de Vaux-sur-Sûre est d'améliorer la sécurité sur son territoire et ce, en procédant à l'acquisition de 5 boîtiers pour des radars répressifs.

Le Conseil communal marque son accord sur l'acquisition de 5 boîtiers et à approuver la convention entre la Zone de Police Centre Ardenne et les Communes de Bastogne, Libramont-Chevigny, Sainte-Ode et Vaux-sur-Sûre, étant donné que la Zone de Police est chargée des modalités d'exécution du marché (acquisition, installation, affectation des dépenses, ...).

8. Aménagement du Pré-RAVeL entre Morhet et Wideumont : approbation des conditions du marché.

Suite à l'appel à projet du Ministre de la Mobilité et des Transports de la Région wallonne, la Commune de Vaux-sur-Sûre a obtenu une subvention de 100.000,00 euros pour la réalisation de diverses liaisons cyclo-piétonnes sécurisées vers le Ravel de la ligne 163.

Le Conseil communal approuve le projet relatif aux travaux d'aménagement du Pré-RAVeL entre Morhet et Wideumont d'un montant estimatif de 205.934,44 euros TVA comprise.

Le marché sera passé par procédure ouverte.

Le marché regroupe les travaux suivants, à savoir un reprofilage et compactage du ballast existant afin d'obtenir une plate-forme régulière et bien en place, la création de deux chemins « Sortie de Ravel », une vers le hall sportif à Morhet et la seconde vers l'aire de barbecue près du parc à conteneurs à Rosières et la pose d'un produit de raclage en hydrocarboné et d'un empierrement.

9. Aménagement d'une plaine de jeux à Villeroux : approbation des conditions du marché.

Le Conseil communal approuve le projet relatif à la création et l'aménagement d'une plaine de jeux dans le village de Villeroux d'un montant estimatif de 24.647,70 euros TVA comprise.

Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable.

Le marché consiste en la fourniture et la pose de jeux pour les enfants (tour, toboggan, bascule, jeu à ressort, ...) et la création d'un terrain de foot (deux goals, deux filets pare-ballons, ...) ainsi que les terrassements y relatifs.

10. Appel à projets « Aménagement, mise en conformité et embellissement des cimetières wallons et création d'espaces de condoléances et de cérémonies non confessionnelles » : approbation des conditions du marché.

Afin de répondre à l'appel à projets « Aménagement, mise en conformité et embellissement des cimetières wallons et création d'espaces de condoléances et de cérémonies non confessionnelles » lancé par la Ministre des Pouvoirs locaux de la Région wallonne, le Conseil communal approuve le projet relatif à la création d'un cimetière cinéraire à Morhet d'un montant estimatif de 16.831,10 euros TVA comprise.

Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable.

11. Petit entretien de voiries en 2018 : approbation des conditions du marché.

Le Conseil communal approuve le projet relatif à la pose de filets d'eau devant plusieurs habitations des entités villageoises de la Commune afin de récolter les eaux pluviales et ce, pour un montant estimatif de 123.299,00 euros TVA comprise.

Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable.

HUIS CLOS

La séance est levée.